

APPEL DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU 17 OCTOBRE 2019

LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA RECHERCHE (LPPR) : NOS STATUTS BRÛLENT, NE REGARDONS PAS AILLEURS !

Pour préparer la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche, trois groupes de travail ont été mis en place par le Premier ministre en février dernier en vue d'une discussion parlementaire sur le sujet dès le printemps 2020. Leurs conclusions sont sans détour : remise en cause de nos statuts, de la collégialité universitaire et des libertés académiques. Tout y est, ou presque !

La fin programmée des MCF fonctionnaires

Le rapport sur **les emplois et les carrières** fait bien le constat d'une situation française très défavorable. Cependant, si certaines propositions prises séparément peuvent ouvrir des pistes d'amélioration, leur ensemble fait apparaître une perspective très alarmante : elles conduiraient in fine à la disparition du corps des maîtres de conférences : suppression de la qualification, remise en cause de la référence aux 192 hTD pour permettre d'« adapter les obligations de service des enseignant·es-chercheur·euses à la réalité de leur métier » (*sic*), modulation de service sans possibilité pour les intéressé·es de la refuser. Le rétablissement de l'évaluation systématique des enseignant·es-chercheur·euses se profile également. La nouvelle gestion des ressources humaines ferait la part belle aux contrats : contrats de projet dont la durée, limitée, est inconnue à l'avance, pour soi-disant « lutter contre la précarité », CDD de type *tenure track* pour « attirer les talents » et les recruter sans concours, sous le statut de professeur des universités, et ainsi réduire le recrutement de titulaires à une petite poignée chaque année. La « revalorisation des salaires » proposée est en trompe-l'œil : elle reposerait sur le seul régime indemnitaire qui conserverait une part d'individualisation bien plus forte que dans le reste de la fonction publique.

L'appel à projets comme mode privilégié du financement de la recherche

Les propositions font la part belle à l'Agence nationale pour la recherche (ANR) et à l'instance d'évaluation HCERES. Le recours accru aux appels à projets comme mode de financement de la recherche est encore renforcé là où le **SNESUP-FSU** défend une augmentation des crédits de base des laboratoires pour garantir l'indépendance et le droit à la recherche et du temps

long pour s'engager dans des travaux ambitieux. La multiplication des primes individuelles et l'accélération de carrière pour les chercheurs ayant obtenu des financements européens laissent entrevoir l'accentuation prévisible du caractère « sélectif » et inégalitaire du système par le renforcement de la logique qui n'a d'excellence que le nom.

Un renforcement de la logique marchande

Enfin, au chapitre de **la recherche partenariale et de l'innovation**, l'« exposition » obligatoire des doctorant·es à la recherche privée illustre parfaitement le fait que l'attractivité de la recherche est avant tout pensée en fonction des besoins à court terme des entreprises, et beaucoup trop rarement en fonction des grands défis sociétaux et environnementaux auxquels nos sociétés doivent faire face, la logique économique reprenant systématiquement le dessus.

Le SNESUP-FSU a des propositions pour lutter contre la précarité, pour un recrutement au plus près de la thèse et pour la revalorisation de nos carrières et de nos salaires. Il demande une hausse décisive du budget de la recherche, notamment des crédits de base des laboratoires, c'est-à-dire au minimum 1 milliard d'euros par an. Il appelle les collègues à prendre la mesure des attaques portées à nos statuts et à nos conditions de travail, et à organiser des AG de personnels pour en informer largement la communauté.

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

***Le service public de l'ESR et ses personnels
sont ici clairement menacés, il faut une riposte
collective à la hauteur des attaques.***

REFONDER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AUTOUR DE LA GRATUITÉ

Par sa décision du 11 octobre 2019, le Conseil constitutionnel a affirmé que la gratuité de l'enseignement supérieur est un principe à valeur constitutionnelle, confortant la position du **SNESUP-FSU**.

Au même titre que l'enseignement primaire et secondaire, la gratuité doit à présent être étendue à l'ensemble de nos universités, écoles et instituts publics. Leur modèle économique actuel doit être revu et les dérives observées en matière de droits d'inscription être enrayerées. Comme les pays voisins tels que l'Allemagne, où une gratuité totale est assurée, la refondation de notre enseignement supérieur public doit être résolument engagée, par exemple dans le cadre d'un « Grenelle de l'enseignement supérieur ». Tous les frais illégaux seront combattus par le **SNESUP-FSU** pour rendre opérationnel ce principe de gratuité qui rejoint toutes nos revendications pour une école émancipatrice et ouverte à toutes et à tous.

SUIVEZ-NOUS !



[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/SNESUPFSU/](https://www.facebook.com/SNESUPFSU/)



[HTTPS://TWITTER.COM/SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)